

GREFFE

du Tribunal de Commerce de
NANTES

6 allée de l'Île Gloriette
44046 NANTES CEDEX 01
Minitel : 36.29.11.11
et : 36.29.22.22

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Dépôt effectué par :

SA Conseil d'Administration
QUEST CROISSANCE SA
14 bd Winston Churchill
44100 NANTES

FIDAL
18 RUE DU PIN
44300 NANTES

Numéro RCS : NANTES B 342 048 022

<27931/87B683>

Pièces déposées le 14/09/1995

Numéro : 954960

LETTRE DE NOMINATION du 20/10/1994
- NOMIN. REPRESENTANT PERMANENT

PV CONSEIL ADMINISTRATION du 15/05/1995
- CHANG. REPRESENTANT PERMANENT

LETTRE DE NOMINATION du 04/05/1995
- NOMIN. REPRESENTANT PERMANENT

Coût du dépôt : 81,55 Francs.
Dont T.V.A. : 7,95 Francs.

Le Greffier,

QUEST CROISSANCE S.A.
S.A. au capital de 45.000.000 Francs
SIEGE SOCIAL : 14, Bd Winston Churchill
44100 NANTES
R.C.S. : NANTES - B 342 048 022

guy Z

A)

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 MAI 1995

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

Le 15 Mai 1995, à 15 heures :

Les administrateurs se sont réunis en conseil, au siège social, sur convocation du président.

Sont présents et ont signé le registre de présence

- Monsieur Jean MIGAULT, président
- Monsieur André DEFONTAINE, président d'honneur
- Monsieur Jean-François MOULIN représentant permanent de la BANQUE POPULAIRE BRETAGNE ATLANTIQUE
- Monsieur Philippe DE PORTZAMPARC, représentant permanent de la SOCIETE de BOURSE PHILIPPE de PORTZAMPARC
- Monsieur Michel LECUYER, représentant permanent de la BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST
- Monsieur Jacques LESUEUR, représentant permanent de SOPROMEC
- Monsieur Jean-Michel BOULLIC, représentant permanent de la BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE
- Monsieur Alain BERIOU, représentant permanent de l'INSTITUT DE PARTICIPATIONS DE L'OUEST
- Monsieur Jean-François COMAS, représentant permanent de la BANQUE POPULAIRE ANJOU VENDEE
- Monsieur Bernard SUAUD
- Monsieur Nicolas BARBEROT
- Monsieur Joseph BONNET

administrateurs sur les douze en fonction étant présents le conseil peut valablement délibérer.

Assistent également à la réunion

- Messieurs NOEL et PICAUD, représentant la société FIDUCIAIRE DE FRANCE, commissaire aux comptes.
- Monsieur BODIGUEL, délégué général.
- Monsieur Dominique CHEDEVILLE, avocat à FIDAL NANTES.

Monsieur Jean MIGAULT préside la séance en sa qualité de président.

A Le président invite Monsieur Jean-François MOULIN à rappeler l'ordre du jour et à conduire les débats.

Monsieur Jean-François MOULIN rappelle tout d'abord l'ordre du jour de la réunion.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du conseil d'administration du 23 Juin 1994.
- Présentation des nouvelles participations de l'exercice 1994.
- Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 1994.
- Intervention du commissaire aux comptes.
- Préparation et convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à approuver les comptes :
 - . Rapport de gestion et texte des résolutions à soumettre à cette assemblée.
 - . Fixation de la date, du lieu de réunion et de l'ordre du jour de cette assemblée.
- Préparation et convocation de l'assemblée générale extraordinaire appelée à décider une augmentation de capital en numéraire par l'émission d'actions réservées à certains actionnaires :
 - . Rapport du conseil d'administration et texte des résolutions à soumettre à cette assemblée.
 - . Fixation de la date, du lieu de réunion et de l'ordre du jour de cette assemblée.
- « Rémunération des comptes courants d'associés.
- Agrément d'un nouvel actionnaire.
- Nouveaux représentants permanents de deux sociétés administrateurs.
- Questions diverses.

1 - Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté sans observation par le conseil.

2 - Nouvelles participations de l'exercice 1994

Monsieur MOULIN demande à Monsieur Gérard BODIGUEL de présenter les nouvelles participations de OUEST-CROISSANCE pour l'exercice 1994.

Celui-ci énonce et présente ces nouvelles participations.

3 - Arrêté des comptes

Monsieur MOULIN présente les comptes de l'exercice écoulé : le compte de résultat, le bilan et l'annexe.



Cette présentation étant terminée, le conseil arrête les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 1994 faisant apparaître un bénéfice de 2.013.830 Francs en vue de les soumettre à l'approbation définitive de l'assemblée.

Le conseil décide de proposer à l'assemblée des actionnaires d'affecter de la manière suivante le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2.013.830 Frs

et le report à nouveau antérieur s'élevant à 2.463.903 Frs

Total à affecter 4.477.733 Frs

- dotation à la réserve légale : 5 % de 2.013.830 Frs 100.691 Frs

- dividendes 1.687.050 Frs

- au report à nouveau 2.689.992 Frs

Total égal au bénéfice 4.477.733 Frs

4 - Intervention du commissaire aux comptes

Sont ensuite présentées au conseil les communications du commissaire aux comptes conformément à l'article 230 de la loi du 24 Juillet 1966.

5 - Préparation et convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires

Le conseil décide de convoquer les actionnaires en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, le 19 Juin 1995, à 11 heures, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du conseil d'administration sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 1994.
- Rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article 101 de la loi sur les sociétés commerciales.
- Approbation de ces comptes et conventions.
- Affectation du résultat.
- Pouvoirs pour les formalités.

Le conseil arrête alors le texte des résolutions et du rapport qui seront soumis à ces assemblées. De même, l'exposé sommaire de la situation de la société pendant l'exercice écoulé et le tableau des résultats financiers sont mis au point et approuvés.



6 - Préparation et convocation de l'assemblée générale extraordinaire appelée à décider une augmentation du capital social

Le président expose l'intérêt qu'il y aurait d'augmenter le capital social en numéraire par l'émission d'actions nouvelles dont la souscription serait réservée à certains actionnaires.

Il explique que certains actionnaires disposent de créances inscrites en compte courant correspondant au produit de la vente à OUEST-CROISSANCE des participations qu'ils détenaient dans le Fond Commun de Placement à Risque OUEST-CROISSANCE dissout en Novembre 1994.

Il précise que ces actionnaires seraient disposés à libérer leur souscription par compensation avec ces créances.

Il expose enfin les modalités essentielles de cette augmentation de capital.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide de convoquer l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires au siège social, le 19 Juin 1995, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

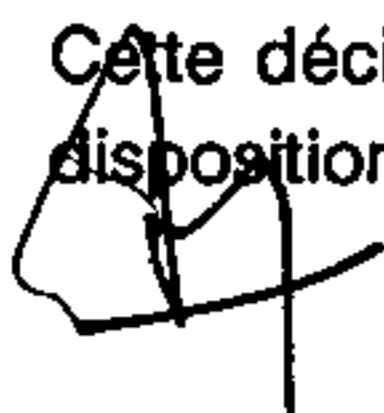
- **Augmentation du capital de 2.863.000 Francs par l'émission de 2.863 actions nouvelles de 1.000 Francs émises au prix de 1.495 Francs, soit avec une prime d'émission de 495 Francs par action, à libérer par compensation avec des créances sur la société.**
- **Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de certains actionnaires.**
- **Modification des articles 6 et 7 des statuts.**
- **Pouvoirs pour les formalités.**

Puis le conseil arrête les termes du rapport et des résolutions à soumettre à cette assemblée.

7 - Rémunération des comptes courants d'associés

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'entériner les modalités de rémunération des comptes courants d'associés déjà en vigueur au titre de l'exercice 1994 et applicables au cours de l'exercice 1995 et des exercices ultérieurs, modalités selon lesquelles le taux d'intérêt est égal au taux maximum fiscalement déductible.

Cette décision est prise à l'unanimité des administrateurs actuellement non intéressés, conformément aux dispositions de l'article 101 de la loi sur les sociétés commerciales.



Le commissaire aux comptes sera informé de cette convention qui sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

8 - Agrément d'un nouvel actionnaire

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration autorise le **Cabinet Henri de CHAMPSAVIN** à céder les 700 actions qu'il possède dans la société à la **BANQUE INTERNATIONALE DE PLACEMENT - BIP**, dont le siège social est à PARIS (75008), 108, Boulevard Haussman, laquelle est agréée en qualité d'actionnaire de **OUEST-CROISSANCE**.

9 - Nouveaux représentants permanents de deux sociétés administrateurs

Le conseil d'administration constate et accepte la désignation, à compter de ce jour :

- de Monsieur Michel LECUYER, en qualité de représentant permanent de la **BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST**, administrateur, aux lieu et place de Monsieur René JOUHAUD ;
- et de Monsieur Jean-Michel BOULLIC, en qualité de représentant permanent de la **BANQUE POPULAIRE DU CENTRE ATLANTIQUE**, administrateur, aux lieu et place de Monsieur Michel DURAND.

Messieurs Michel LECUYER et Jean-Michel BOULLIC, présents à la réunion, remercient le conseil et déclarent n'être frappés d'aucune mesure les empêchant d'exercer les fonctions auxquelles ils ont été désignés.

10 - Questions diverses

Puis le conseil examine quelques questions dont l'importance ne justifie pas qu'elles soient relatées au présent procès-verbal.

CLOTURE

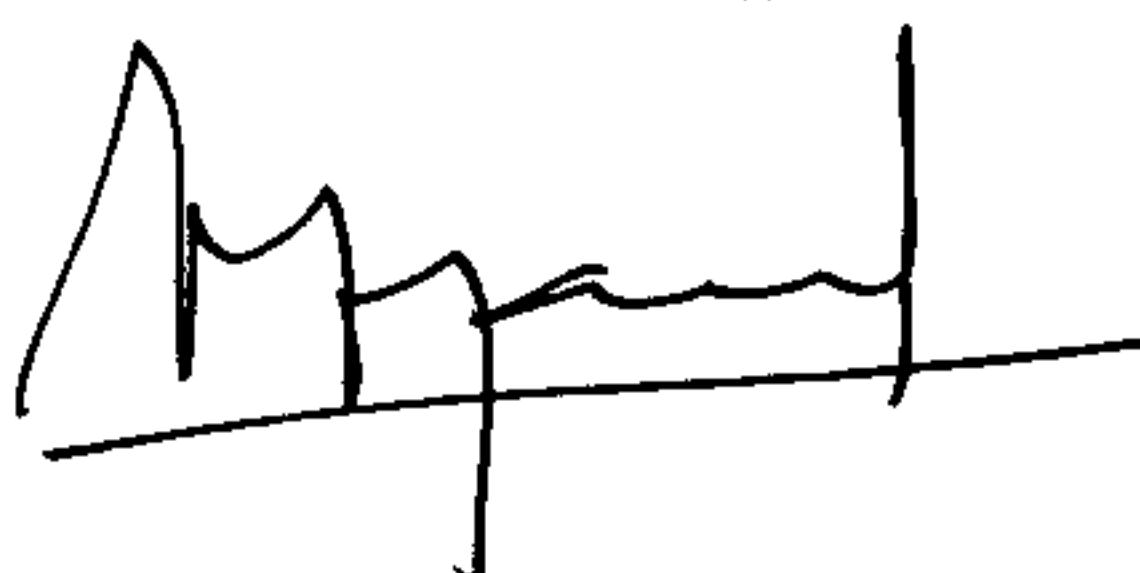
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et un administrateur.

LE PRESIDENT

COPIE CERTIFIEE
CONFORME

UN ADMINISTRATEUR



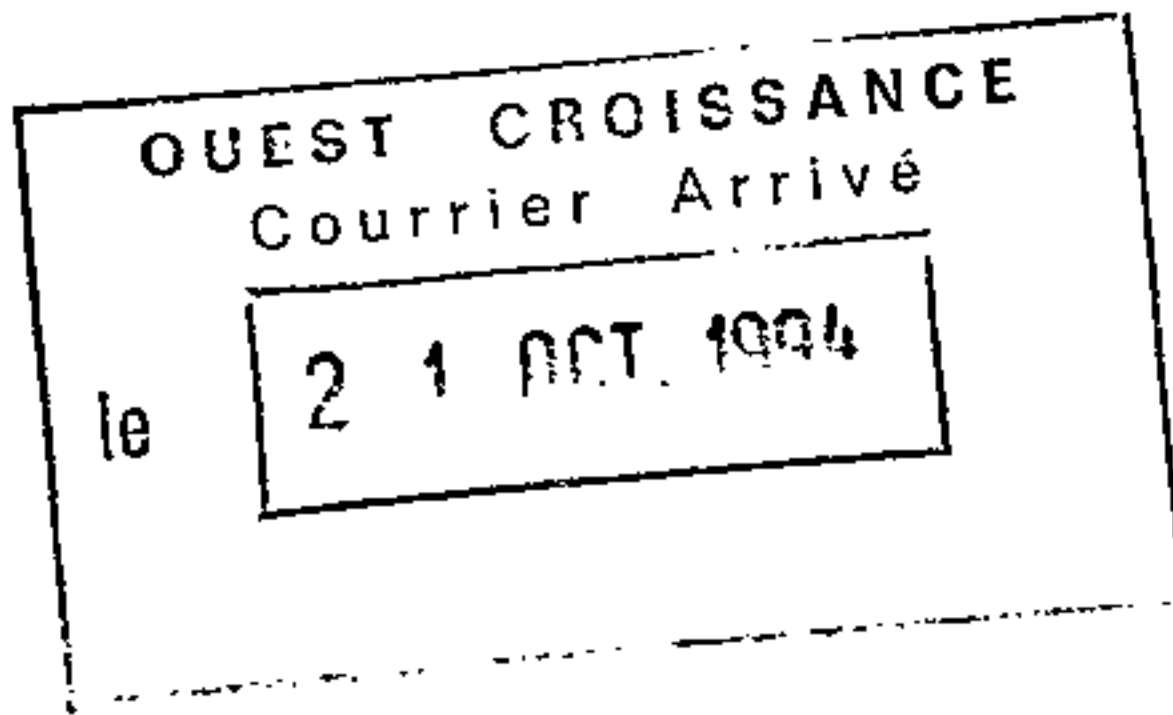
BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST

RENNES, le 20 Octobre 1994

6, RUE DE LA MONNAIE - TÉL. 99.29.79.79

Le Directeur Général

-> 2 JTE Duby



OUEST CROISSANCE
14, boulevard Churchill
3 X

44040 NANTES CEDEX 1

Ch. P. informe le CA

A l'attention de Monsieur Gérard BODIGUEL

- 27 de Tou + PJ

Messieurs,

Nous vous informons que le Conseil d'Administration de la BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST du 20 Septembre 1994 a désigné Monsieur Michel LECUYER représentant de la BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST administrateur de votre Société en remplacement de Monsieur René JOAUD.

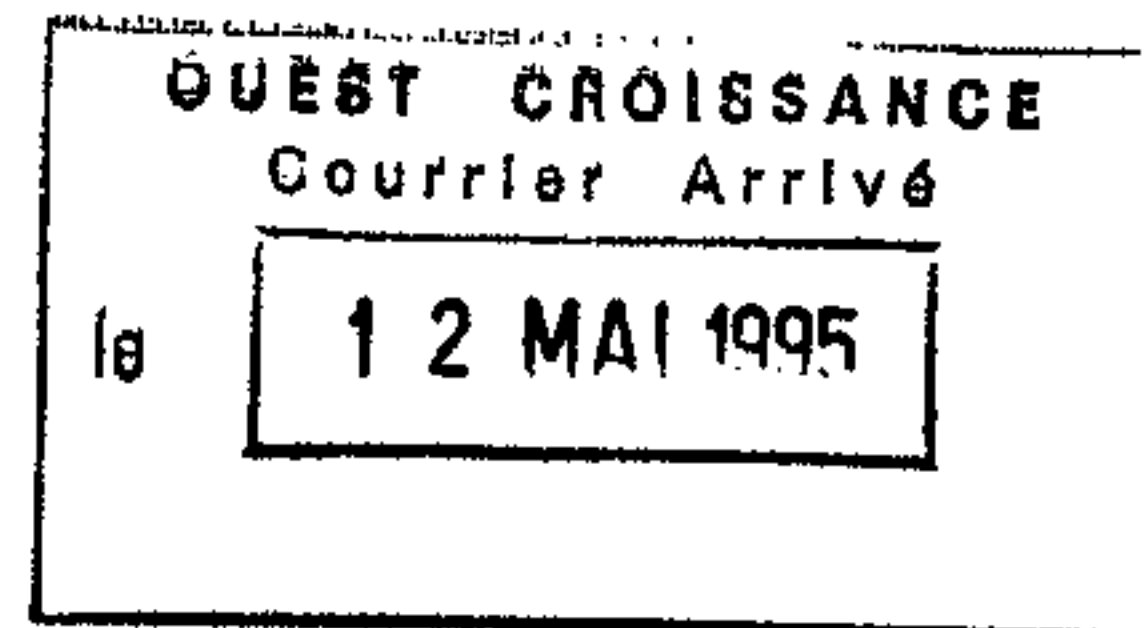
Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.


Camille MARTIN



BANQUE POPULAIRE CENTRE-ATLANTIQUE

LE DIRECTEUR GENERAL



OUEST-CROISSANCE S.A.
C/o B.P.B.A.

14, Boulevard Winston-Churchill

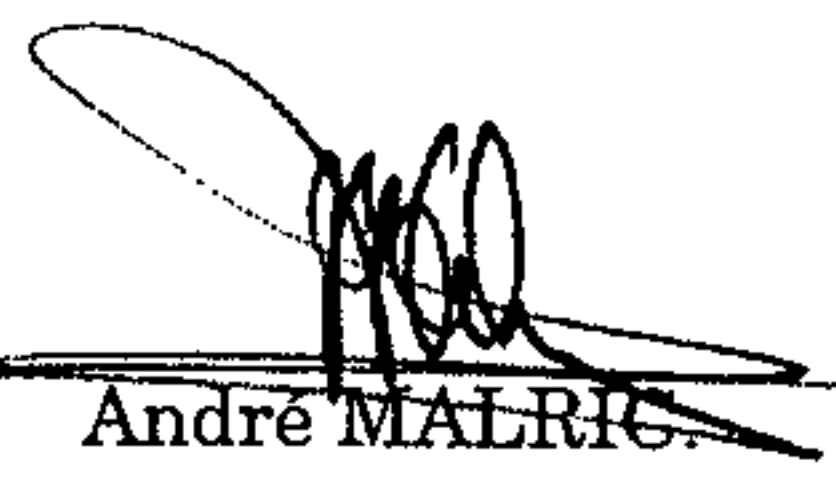
3 X 44040 NANTES

Niort, le 4 mai 1995

Messieurs,

Comme suite à notre entretien téléphonique du 3 courant, nous vous confirmons que Monsieur Jean Michel BOULLIC remplace Monsieur Michel DURAND en tant que représentant de la Banque Populaire Centre Atlantique au sein de OUEST CROISSANCE.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.


André MALRIC

Siège Administratif :

54, rue de Gabiel

79180 Chauray

Adresse Postale :

BP n° 900

79009 Niort cedex

Téléphone : 49 08 50 50

Télécopie : 49 08 50 98

Télex : BPCA 760 626 F